

chéque caisse des depots

Par marie 1923, le 02/04/2023 à 18:39

bonjour

Je viens de deposer un chéque de la caisse des dépots auprés de ma banque

celle ci me repond qu'elle doit vérifier la validité du chéque et qu'elle dispose de 15 jours pour cela. Est ce normal? merci de votre réponse

Par Marck.ESP, le 02/04/2023 à 19:29

Bonjour

Oui, c'est possible dans le mesure où l'on constate en ce debut d'année, un recrudescence de faux chèques sur la CDC et durtout la banque de France

Mais bien entendu, la banque peur s'assurer que l'émetteur est réel et/ou connu, quitte à le contacter...

(Elle peut vous débiter dans ce cas de frais d'intervention).